

**OBJET**

**DENOMINATION DE VOIES**

---

L'approbation du P.L.U. révisé en décembre 2004 a eu pour conséquence une explosion de l'urbanisation à Saint Bernard, dans le secteur des chemins Hilaire de Sainte Colombe, Técher et de la Grande Chaloupe, secteur anciennement classé en zone agricole.

La Poste a attiré à plusieurs reprises notre attention sur les difficultés qu'elle rencontre pour la distribution du courrier dans toute cette zone, en raison notamment de l'incohérence de la numérotation postale existante et du flou concernant la dénomination des chemins.

Afin d'y remédier je vous propose de procéder, conformément au plan annexé, à la dénomination officielle de ces chemins :

**PROPOSITIONS**

- chemin n° 1 : chemin de la Grande Chaloupe
- chemin n° 2 : chemin Técher
- chemin n° 3 : chemin Hilaire de Sainte Colombe

**PROPOSITION FAITE EN SEANCE**

- chemin n° 4 : chemin Julien Latchoumane

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**OBJET**

**DENOMINATION DE VOIES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 07/3-25 présenté par le Député-maire, présenté au nom de la Commission Cadre de Vie et Habitat ;

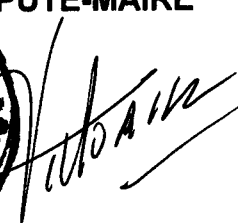
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve les nouvelles dénominations de voies.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE  
  
René-Paul VICTORIA

# COMMUNE DE SAINT-DENIS

## SAINT-BERNARD

### DENOMINATION DE VOIES

ECHELLE : 1/6000

